

# REVUE DES LANGUES ROMANES

Le corps au Moyen Âge :  
anthropologie, histoire, littérature

TOME CXXII • ANNÉE 2018 • N° 1



PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE



REVUE  
DES  
LANGUES ROMANES

# REVUE DES LANGUES ROMANES

---

## *Comité d'honneur*

Lola BADIA, Valeria BERTOLUCCI, Bernard POTTIER, Mercedes BREA,  
Myriam CARMINATI, Bernard CERQUIGLINI, Francis DUBOST,  
Liliane DULAC, Paul FABRE, Marcel FAURE, Anna FERRARI,  
Fausta GARAVINI, Philippe GARDY, Gérard GOUIRAN, Philippe  
MARTEL, Linda PATERSON, Jean-Marie PETIT, May PLOUZEAU,  
Isabelle de RIQUER, Paul SKÅRUP, Jean TENA, Michel ZINK.

## *Comité de rédaction*

Gilda CAITI-RUSSO (Rédactrice en chef),  
Jean-François COUROUAU, Jean-René VALETTE.

## *Comité scientifique*

Marie-Carmen ALEN-GARABATO, Stefano ASPERTI, Miriam CABRÉ,  
Maria CARERI, Jean-Pierre CHAMBON, Peter CICHON,  
Costanzo DI GIROLAMO, Isabelle FABRE, Thomas FIELD, Simon GAUNT,  
Ruth HARVEY, Franz-Peter KIRSCH, Georg KREMNITZ, Giosué LACHIN,  
Catherine LÉGLU, Pilar LORENZO, Sadurní MARTÍ, Catherine NICOLAS,  
Claus PUSCH, Patrick SAUZET, Richard TRACHSLER, Marixtell SIMÓ,  
Luke SUTHERLAND, August RAFANELL, Walter MELIGA,  
Carlo PULSONI, Fabio ZINELLI.

\*

La REVUE DES LANGUES ROMANES publie un tome annuel,  
numéroté en chiffres romains et livré en deux volumes.

\*

Les ABONNEMENTS sont reçus pour une année, soit deux numéros.  
Prix de l'abonnement pour 2018 : Particuliers : 40 € – Prix à l'unité : 27 € –  
Libraires et institutions : 50 €. Frais de port : – France : 9 € ; – Étranger : 10 €.

Le paiement peut se faire par chèque bancaire,  
chèque postal ou virement TG10071 34000 00001003694 76.  
Le règlement est à adresser à *M. le régisseur des recettes des PULM*  
Presses universitaires de la Méditerranée — PULM,  
Université Paul-Valéry Montpellier 3  
Route de Mende  
F-34090 Montpellier (FRANCE).

REVUE  
DES  
LANGUES ROMANES

---

TOME CXXII

---

ANNÉE 2018

N° 1

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MEDITERRANEE



# SOMMAIRE

<i>IN MEMORIAM</i> Max Pfister (1932-2017) .....	9
Jean-Pierre CHAMBON et Yan GREUB	

## 1. LE CORPS AU MOYEN ÂGE : ANTHROPOLOGIE, HISTOIRE, LITTÉRATURE

Études réunies par Patrick HENRIET  
avec le concours de Jean-René VALETTE

Patrick HENRIET, Avant-propos .....	27
Fondements anthropologiques de la corporéité médiévale	
Daniel HELLER-ROAZEN, Le corps tactile .....	33
Jérôme BASCHET, L'Humain (et l'institution) comme paradoxe. Le corporel et le spirituel dans l'Occident médiéval .....	53
Gilbert DAGRON (†), Le corps dans l'anthropologie chrétienne du Moyen Âge oriental .....	87
Dissimuler ou montrer ?	
Michel ZINK, Corps visible, corps caché dans la poésie des troubadours .....	107
Gil BARTHOLEYNS, Le tiers terme : corps et vêtement dans la société médiévale .....	125

## 2. VARIA

Jean-Pierre CHAMBON, Pour le commentaire du <i>Libre dels Grands jorns</i> de Jean Boudou : quatre notes .....	169
Joseph PROKOP, La prise de conscience de la tradition littéraire des troubadours en France au xvi <sup>e</sup> siècle .....	193

Sergio VATTERONI, Le décasyllabe dans quelques contrafacta  
galégo-portugais de modèles occitans ..... 211

### 3. CRITIQUE

David Fabié et Philippe Gardy (éds.), *Du Bartas (1578),  
Rosset (1597), Despuech (1633). Trois mises en scène  
des lieux et des langues*. Classiques Garnier, 2017, 173 p.  
(Claire Torreilles) ..... 237

\* \* \*

Note de la rédaction de la RLR ..... 241



## La prise de conscience de la tradition littéraire des troubadours en France au xvi<sup>e</sup> siècle

Cet article vise à analyser la prise de conscience de l'existence d'une tradition littéraire des troubadours de la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle. Une telle étude pourrait être utile pour mieux comprendre le contexte dans lequel Jean de Nostredame commença à construire ses *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* (1575), ouvrage qui transforma la perception des troubadours dans l'espace littéraire français. Tout d'abord, nous voudrions mentionner deux livres suggestifs de Jean-François Courouau (2012) et d'Emmanuelle Mortgat-Longuet (2006), qui ont préparé le terrain pour la présente étude, bien que le premier traite des questions de la marginalisation de l'occitan et le second de l'évolution de l'histoire littéraire. Mentionnons encore deux ouvrages également très utiles: l'indispensable dissertation de Jean-Yves Casanova (2012) sur l'œuvre historiographique de Nostredame et l'article de Marie-Luce Demonet (2015) sur la langue des troubadours qui se révélèrent tout aussi enrichissants l'un que l'autre pour la présente recherche.

---

*Ndla*: Article publié avec le soutien de la Fondation pour la Science de la République tchèque (Czech Science Foundation), projet GA16-19104S « Jehan de Nostredame et ses fabulations dans "Les vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux" ». / Tento článek vznikl v rámci projektu GA16-19104S s názvem « Jehan de Nostredame a jeho fabulace v Životech slavných a starých provenšalských básníků » podporovaném Grantovou agenturou České republiky.

La conscience de l'héritage littéraire des troubadours et de leurs chansons en Italie depuis le début du  $xiv^e$  siècle jusqu'à l'époque de Jean de Nostredame approximativement est esquissée par l'étude encore inégalée de Santorre Debenedetti (1995/1911). Les renseignements qu'elle apporte présentent un panorama détaillé du sujet qu'on ne peut guère qu'affiner. D'autre part, nous ne disposons pas d'étude approfondie du même type couvrant le territoire de la France, alors que c'est bien celle-ci qui fut jadis la patrie de la « civilisation des troubadours » dans sa partie méridionale. La raison en est apparemment simple. En effet, les historiens de la littérature s'accordent sur le fait qu'avant l'édition des *Vies* de Nostredame (1575), les troubadours et leurs chansons avaient pratiquement été oubliés dans le nord de la France et en pays d'Oc. Et cela malgré le fait que la France du  $xvi^e$  siècle a organiquement absorbé et développé la culture littéraire italienne qui se fonde elle-même sur la continuité entre les troubadours occitans et le premier lyrisme des initiateurs de la poésie sicilienne et toscane. Une liaison qu'ont toujours rappelée les pères fondateurs de la littérature « moderne » italienne, de Dante jusqu'à Bembo et Speroni, au  $xvi^e$  siècle.

Comme on l'a mentionné, la majorité des études qui, d'une façon ou d'une autre, touchent à la question de la prise de conscience de l'importance des troubadours dans la France des  $xv^e$  et  $xvi^e$  siècles, résument la réponse à ce sujet en écrivant simplement que, avant l'édition des *Vies* de Nostredame (1575), les troubadours, en France et même en Occitanie, étaient pratiquement inconnus.<sup>1</sup> Cependant, leurs auteurs signalent aussitôt que cette déclaration quelque peu catégorique mériterait d'être précisée. N'oublions pas que nous parlons ici de l'époque des éditions ou des paraphrases d'œuvres médiévales, comme

---

1. Nous ne mentionnons ici que les plus proches de notre étude: Jehan de NOSTREDAME, *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux. Nouvelle édition, accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur*, préparée par C. CHABANEAU et publiée avec une introduction et un commentaire par J. ANGLADE. Paris, librairie Champion, 1913, 145-146; R. LAFONT, C. ANATOLE, *Nouvelle Histoire de la littérature occitane*, t. I, Paris, Puf, 1970, 277-8; J.-Y. CASANOVA, *Historiographie et littérature au  $xvi^e$  siècle en Provence: l'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012, 85 sqq et 121; J.-F. COUROUAU, I. LUCIANI (dir.), *Réception des troubadours en Languedoc et en France  $xvi^e$ - $xviii^e$  siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 10 [Introduction].

l'emblématique texte du *Roman de la Rose*<sup>2</sup>; de l'époque où des érudits, en Italie et en France, projetaient de publier les chansons des troubadours; projets qui malheureusement ne réussirent pas. C'étaient précisément des temps de vive discussion sur les origines « nationales » et sur les hiérarchies des langues, et la tradition littéraire des troubadours pouvait s'y engager comme un élément important de l'argumentation. On ne trouve, parmi les traités de ce temps, que des allusions mineures au passé des troubadours, même dans les œuvres relativement bien connues et influentes. Nous tenterons d'esquisser un panorama de ces passages qui, si bref soit-il, pourrait bien illustrer le climat culturel dans lequel intervint Jehan de Nostredame avec ses *Vies*, et en même temps permettre de mieux comprendre et interpréter le fonctionnement des *Vies* dans leur propre contexte.

Nous nous concentrerons sur la période qui entoure les années où s'intensifièrent les discussions sur les origines « nationales » et les langues, soit à peu près du début du xvi<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'impression des *Vies* (1575 environ). Nous pouvons diviser les textes de cette époque qui nous intéressent en deux catégories: dans la première, majoritaire, nous trouvons un silence absolu significatif sur les troubadours et les thèmes relatifs et, dans la seconde, minoritaire, nous verrons qu'il apparaît des mentions isolées sur ce sujet.

Il faudrait encore ne pas oublier que, pour avoir une vue d'ensemble de la notion de la tradition littéraire des troubadours dans cette période cruciale, il serait nécessaire de prendre en considération les travaux rédigés après la publication des *Vies* jusqu'aux premières décennies du xvii<sup>e</sup> siècle. En effet, il y a encore à cette époque des auteurs et des œuvres qui semblent ignorer (intentionnellement ou non?) les troubadours et l'œuvre de Jehan de Nostredame. Cependant nous les laisserons de côté pour cet article.

Le défi fondamental de cette recherche provient de la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'étudier dans son intégralité la profusion des documents littéraires et non littéraires, manuscrits

---

2. *Le Roman de la Rose moralisé et translaté de rime en prose* de J. Molinet ou bien l'édition de 1529 de ce même ouvrage par C. Marot. Et notons que ce dernier a également édité *Les œuvres de François Villon*, de Paris, revues et remises en leur entier, par C. Marot..., Paris, Galiot du Pré, 1533.

ou imprimés (œuvres d'historiographie, mémoires, chroniques, correspondances personnelles etc.) relatifs à notre propos. Cela se révèle difficilement, au moins pour le moment, compte tenu du peu de disponibilité des documents épars et du fait que beaucoup d'entre eux, aujourd'hui encore, ne sont pas identifiés dans les riches archives publiques ou privées.

Pour être en mesure de tirer au moins quelques conclusions raisonnables, il fallait mettre l'accent sur l'ensemble contextuellement le plus pertinent pour notre recherche, c'est-à-dire sur les ouvrages d'arts poétiques, de grammaire et d'orthographe ainsi que sur la naissante historiographie de la littérature, tous étroitement liés à la question de la tradition littéraire.

Dans la période étudiée, nous pouvons distinguer plusieurs poétiques et grammaires très influentes, qui façonnent une nouvelle conception de la langue, de la poésie et de la littérature en général, de Pierre Fabri à Ronsard. Et chacune de ces œuvres définit en quelque sorte sa position en regard de la tradition littéraire précédente touchant ainsi l'existence des troubadours en les mentionnant explicitement ou par un silence significatif. À noter que nous ajoutons à ce corpus le *Recueil de l'origine de la langue et poésie française* de Claude Fauchet, une sorte de « bibliothèque » (dans le sens du mot au XVI<sup>e</sup> siècle, un « dictionnaire des auteurs » d'aujourd'hui), bien qu'il n'ait été publié qu'en 1581. Ce recueil, sur lequel Fauchet a commencé à travailler en 1559, est précédé d'une étude préliminaire et fut vraisemblablement achevé avant 1575, sans que l'auteur ait eu connaissance des *Vies* de Nostredame<sup>3</sup>, et a donc la place dans notre sélection.

## 1. Le silence presque absolu sur les troubadours

### 1.1 Les troubadours oubliés, ignorés ou cachés

Ainsi, la majorité des livres sur la langue ou sur les normes poétiques du XVI<sup>e</sup> siècle ne se prononcent ni sur la tradition littéraire des troubadours, ni sur leur langue. C'est la position typique des poétiques à partir de l'ouvrage très influent de Jean Molinet, *L'Art de la Rhétorique*, écrit de 1482 à 1492 et diffusé à partir de 1492 (Langlois, 214-252), du *Grand et vray art et de pleine de rhétorique* de

3. Mortgat-Longuet, 61 et Demonet, 26.

Pierre Fabri, imprimé en 1521, de *l'Art poétique françoys* de Pierre Sébillet publié en 1548, du *Quintile horacien* de Barthélemy Aneau de 1550, ou finalement de *l'Art poétique reduict et abrégé* de Claude de Boissyère, abrégiateur de Sébillet, publié en 1554 (Goyet, 7-35). Le texte limitrophe de ce groupe serait *La deffence et illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay, publié dès 1549, où le silence sur la tradition des troubadours n'est pas absolu. Nous nous référons évidemment au passage bien connu du livre II, chapitre IV « Quelz genres de poèmes doit elire le Poëte françois » :

[...] Ly, donques, et rely premierement (ò poëte futur) feuillette de main nocturne, et journalle, les exemplaires grecs et latins: puis me laisse toutes ces vieilles poësies françoyses aux Jeuz Floraux de Thoulouze et au Puy de Rouan: comme rondeaux, ballades, vyrelaiz, chantz royaulx, chansons et autres telles épiceries, qui corrompent le goust de notre langue: et ne servent sinon à porter temoignage de notre ignorance. Jette-toi à ces plaisants épigrammes, non point comme font aujourd'hui un tas de faiseurs de contes nouveaux, qui en un dizain sont contents n'avoir rien dict qui vaille aux ix. premiers vers, pourveu qu'au dixiesme il y ait le petit mot pour rire: mais à l'imitation d'un Martial, ou de quelque autre bien approuvé, si la lascivité ne te plaist, mesle le profitable avecques le doulz. Distille avecques un style coulant, et non scabreux, ces pitoyables elegies, à l'exemple d'un Ovide, d'un Tibule et d'un Propere: y entremeslant quelquesfois de ces fables anciennes, non petit ornement de poësie. Chante-moi ces odes, incongnues encore de la muse françoise, d'un lue bien accordé au son de la lyre grecque et romaine: et qu'il n'y ait vers ou n'apparoisse quelque vestige de rare et antique erudition [...] <sup>4</sup>

Ce passage est considéré comme un encouragement des plus éloquents adressés aux « poète(s) futur(s) » français pour qu'ils abandonnent les canons démodés et renouvellent la poésie française en recourant aux sources de la tradition littéraire antique. L'antérieure et obsolète tradition est symbolisée par les concours de poésie de Toulouse et du Puy de Rouen et par les « épiceries » des genres dans lesquelles les poètes concouraient. Il n'est certainement pas téméraire de conclure que Du Bellay, dans la négation, se réfère ici indirectement à la tradition des chansons

4. Nous avons conservé l'orthographe de l'édition, y compris l'écriture des majuscules en dehors des noms propres. *La deffence et illustration de la langue françoise*, Paris, Arnoul l'Angelier, 1549, livre II, chapitre IV, non paginé.

des troubadours, même s'il ne s'agit pas des troubadours médiévaux eux-mêmes. Le concours poétique évoqué des *Jòcs florals* est organisé depuis 1324 par l'association de sept Toulousains appelée *Consistòri del Gay Saber* afin de rétablir la vie littéraire dans la tradition des troubadours à Toulouse. Bien que la poétique des candidats aux *Jòcs florals* puisse paraître très éloignée des habitudes des troubadours anciens, la référence à leur art est inséparable du concept poétique du *Consistòri*. En outre, après avoir connu un apogée au XII<sup>e</sup> et au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, les chansons des troubadours médiévaux déclinent vers la fin du XIII<sup>e</sup>, et les nouveaux « troubadours » de Toulouse ne sont donc séparés que de quelques années de leurs derniers homologues médiévaux, parmi lesquels se trouvaient des personnages aussi importants que Guiraut Riquièr ou Cerverí de Girona. Il nous semble donc évident que, d'un côté, Du Bellay prouve indéniablement qu'il a des notions — fussent-elles superficielles — de l'existence de la tradition des troubadours, probablement sans discerner ceux « *del Gay Saber* » des médiévaux (entre lesquels seuls les chercheurs modernes perçoivent une distinction et une rupture nette). Mais d'un autre côté, il n'utilise pas les joyaux de cette tradition, les vers, motifs, figures etc., dans son art poétique parmi les exemples et propositions destinés aux poètes nouveaux. Il ne le fait pas, cela aussi nous semble évident (de par le passage cité notamment), du fait de l'incompatibilité de la poétique des troubadours avec l'esprit de la poésie qu'il prône. Dans ces conditions, l'absence de tout lien direct aux troubadours et à leurs chansons dans son manifeste poétique devient très significative. Quelle que soit la mesure précise et détaillée des connaissances de Du Bellay sur les troubadours, il semble qu'il les considérait si éloignés de sa nouvelle poétique — peut-être trop barbares ou trop moyenâgeux? — qu'il n'a pas jugé opportun de les mentionner. Et remarquons en passant que cela vaut également pour son adversaire et critique, Barthélemy Aneau, pour son *Quintile horatien* de 1550.

## 1.2 Les mentions des variétés d'occitan

À côté du cas frontière de la *Deffence et illustration* et à la différence de la grande majorité des auteurs précédemment mentionnés, on

peut discerner parmi les poétiques ou grammaires de la langue française de cette période certains ouvrages qui, s'ils n'évoquent pas la tradition littéraire des troubadours (ni n'en font l'éloge), font dans leurs analyses au moins mention d'une ou de plusieurs variétés de la langue occitane. C'est le cas de Jacques Peletier du Mans avec *L'Art Poétique* de 1555, qui fait allusion dans ses explications aux « moz Prouvançais e Gascons », et aussi du compagnon de Du Bellay, Pierre Ronsard, qui évoque dans son *Abbrégé de l'art poétique françoys* de 1565 l'existence du gascon.

Tous deux prouvent par ces mentions leur conscience de l'existence des variétés linguistiques de l'occitan, mais nous ne croyons pas pouvoir aller plus loin dans les déductions. Surtout parce que les deux auteurs se réfèrent à ces variétés de langue exclusivement dans une perspective de synchronie linguistique, donc comme à des langues existantes à cette période, sans jamais envisager leur passé, comme le montre cette citation de *L'Art poétique* de Peletier du Mans :

Mêmes prandrns les moz Prouvançais e Gascons, e leur donnerons notre merque. Comme je seroë contant que nous prinsons estruguer, qui sinifie ce que les Latins diset gratuler : pour lequel nous n'avons point de mot : Item, cloque, qui ęt propre a cause mème du son : qui sinifie une poule qui à des poussins.<sup>5</sup>

Il en résulte le fait indéniable que, bien qu'ils possèdent certaines connaissances au sujet de l'occitan et de ses variantes, et que Peletier nous ait démontré qu'il est même capable de citer quelques « moz » et leur signification, ils ne font dans leurs traités sur la poétique aucune mention des troubadours, à l'instar des auteurs précédemment évoqués.

## 2. Les troubadours de Drusac et de Fauchet : deux cas particuliers

On trouve aussi parmi les intellectuels français du début du XVI<sup>e</sup> siècle des auteurs qui, contrairement aux précédents, montrent des connaissances plus ou moins profondes sur les troubadours en y faisant directement allusion, ou du moins en

---

5. J. PELETIER, *Œuvres complètes*, dirigé par Isabelle Panin, vol. I, *L'Art poétique d'Horace traduit en Vers François, L'Art poétique departi an deus Livres*, éd. M. Jourde, J.-C. Monferran, J. Vignes, Paris, Champion, 2011, p. 316.

se référant à des thèmes très proches. Le silence significatif que garde presque la majorité de la production mentionnée ci-dessus n'est donc pas tout à fait absolu. Les deux auteurs singuliers auxquels nous nous intéresserons plus en détail ici sont Gratien Du Pont de Drusac avec son *Art et science de rhétorique métrifiée* et Claude Fauchet et son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*.

Penchons-nous d'abord sur le premier. Le toulousain Gratien Du Pont de Drusac écrit son *Art et la science de rhétorique métrifiée, avec la Diffinition de Synalephe...*<sup>6</sup> dans l'esprit des poétiques de son temps suivant la veine des grands rhétoriciens, comme Jean Molinet ou Pierre Fabri, déjà mentionnés. Ce sont les délibérations de ce dernier qui servirent de point de départ à Drusac qui utilisa ces écrits pour y puiser des exemples textuels (Drusac, XXXVII r – XXXVIII r). De notre point de vue, il y a deux moments très intéressants dans sa poétique. Il fait montre, dans l'un, de connaissances assez profondes et peu communes sur la tradition troubadouresque et, dans l'autre, de sa familiarité naturelle avec le languedocien qu'il utilise pour exemplifier certains points de son traité. Les deux passages suivants démontrent clairement son ancrage dans la région culturelle toulousaine et dans sa langue, ce qui constitue par rapport à ses contemporains une rareté.

Drusac est, parmi les auteurs de poétiques les plus connues du XVI<sup>e</sup> siècle, le seul qui mentionne et même loue explicitement le traité post-troubadouresque de *Las Leys d'amors*, écrit à la demande de la compagnie des nouveaux « troubadours » de Toulouse du *Consistòri del Gay Saber* (Courouau 2012, 9). Immédiatement après sa fondation en 1323, le *Consistòri*, voulant fournir aux participants du concours poétique des *Jòcs florals* des règles de création littéraire, en fit la demande à l'avocat toulousain Guilhèm Molinièr. Celui-ci les rédigea, peut-être avec d'autres, et le *Consistòri* les promulgua solennellement en 1356 sous le nom de *Las Leys d'amors* (Lafont, Anatole 1970, 235). Les *Jòcs florals*, qui furent organisés avec le soutien de la ville de Toulouse, représentèrent un des points culminants de

---

6. Nous travaillons avec l'édition de l'ouvrage cité *Nouvelement imprimé à Tholoze*, par N. Vieillard, 1539. Édition moderne Gratien du Pont de DRUSAC, *Art et science de rhétorique métrifiée*, édition critique par Véronique Montagne, Paris, Classiques Garnier, 2012, 435 p.



la culture locale et constituaient une réaffirmation annuelle de l'identité locale, au moins à l'échelle régionale. Il est donc bien compréhensible que l'intellectuel toulousain lié aux élites de la ville, Du Pont de Drusac, n'ait pas manqué l'occasion de les mentionner dans sa poésie.

Il écrit dans la section consacrée à la synalèphe (Drusac, LIII v – LIII v), et de manière plutôt incohérente d'ailleurs, car le passage apparaît au beau milieu de l'explication sur les sonorités « plenissonantes, semissonantes, unissonantes, daultruysonantes, dissonantes » :

Or avant proceder plus oultre, il est de necessite scavoïr deux Regles generales, que toutz bons Composeurs doibvent scavoïr, et observer, desquelles alguns Co[m]poseurs gardent mal lauthorité, et rigueur, en leurs Oeuvres. Et navo[n]s encor trouvé Autheur, qui mieulx les observe, au moins de toutz ceulx qui nous sont venuz en notice, ny qui en parle tant excellement, et magnifiquement, que Lautheur qui à co[m]posees les Loix et Rhetorique de la Gaye science, pour les troys pris que se jugent, et se deslivre[n]t toutes les annees le jour de la sainte Croix de May, dans la mayson Co[m]june de la ville et Cite de Tholoze, en en suyvant le Testame[n]t et derniere volonté, à la immortelle loue[n]ge, à juste devoir, de feve Madame Clemence. [...] Non tant seulement nous trouvo[n]s ladicte Rhetorique excellente pour les Regles generales, ains selon nostre advys, pour avoir mieulx touchez, et declairez les pointz principaulx, proffitables et necessaires estre entenduz, pour bien co[m]poser en ladicte Science, et art de Rhetorique metrifiee [...] (Drusac, LIII v)

Comme le signale Courouau (2012, 79), il s'agit d'une mention unique parmi les poétiques et grammaires du xvi<sup>e</sup> siècle qui vante les mérites de *Las Leys d'amors* du point de vue de l'érudition et des qualités explicatives du traité. Ce qui nous intéresse serait néanmoins de savoir si elle peut également être considérée comme une reconnaissance de l'importance de la poétique des troubadours médiévaux ou si elle débouche au moins sur l'évocation de leurs chansons dans les pages de son *Art et la science*. Et dans cette perspective, l'interprétation de cette référence ne paraît pas compliquée.

Dans le passage allégué, Drusac formule deux remarques. Il commence par louer l'auteur des *Leys d'amors* « pour mieulx avoir touchez et declairez les pointz principaulx, proffitables et

nécessaires estre entenduz (Drusac, LIIII v) » et décrit ensuite en détail, sous forme d'une digression, les antécédents et la tradition des *Jòcs florals*. Donc ni l'un ni l'autre de ces commentaires ne se rapporte directement au passé troubadouresque.

Ainsi, comme Du Bellay dans son passage célèbre, Drusac ne mentionne pas directement les troubadours médiévaux et ne cite ni ne commente leurs chansons. Notons encore qu'il se réfère de même façon aux compositions des membres du *Consistòri* et la poésie présentée aux *Jòcs florals* qui n'apparaissent pas non plus dans son *Art*. Il est donc évident que Drusac ne fait pas autre chose que louer Guilhèm Molinièr pour la rigueur de sa doctrine exposée dans *Las Leys d'amors* et évoquer la tradition et la solennité du concours poétique de la grande ville de Toulouse. Néanmoins nous inclinons à croire qu'il est pratiquement inconcevable que Drusac, en tant que toulousain, érudit et admirateur de la poétique issue de la tradition des troubadours médiévaux, n'en ait pas eu au moins une connaissance, même élémentaire. Malgré cela, il ne jugea pas nécessaire, même à côté de ses louanges de *Las Leys d'amors*, de s'y intéresser davantage. Voilà un exemple très illustrateur qui indique les possibles voies de la perception des troubadours parmi les érudits du xvi<sup>e</sup> siècle. Bien que Drusac ait peut-être conservé certains souvenirs de la grande époque des troubadours, celle-ci n'était plus à ses yeux d'une importance comparable aux nouvelles modes qui dominaient déjà la vie littéraire en France, et parmi lesquelles la poétique des troubadours n'avait plus sa place.

Mais ici ne s'épuise pas l'intérêt pour notre analyse de la poétique de Du Pont de Drusac, car ce texte se caractérise, à la différence d'autres poétiques et grammaires que nous avons déjà citées, par la spontanéité avec laquelle il utilise la langue locale toulousaine dont il tire des exemples dans ses arguments phonétiques ou grammaticaux, souvent à côté du latin et d'autres langues littéraires. Il ne s'agit donc pas non plus ici d'une évocation du passé des troubadours. Cependant, comme nous l'avons déjà vu, même une simple mention d'une des variantes occitanes dans un traité du xvi<sup>e</sup> siècle est significative.

Un exemple représentatif de ces références de Drusac au languedocien et que Courouau a souligné se trouve dans un passage du début de sa poétique (Courouau 2012, 79). Drusac

dédie un chapitre à la question « *Quest ce que Syllabe* » et à la réalisation phonétique des caractères graphiques, et affirme: « Et notez q[ue] toutes les lettres de l'alphabet proferees en latin, langue tholozaïne, et aultres langues ses circu[m]voysines, ne sont proferees q[ue] pour une syllabe, excepté ledict y et z. (Drusac, VII r) ».

Le languedocien natif de Drusac est ici placé juste à côté du latin et des « aultres langues ses circumvoysines », dont l'identification ne peut qu'être conjecturée. La langue toulousaine est donc non seulement mentionnée dans ce traité, mais utilisée comme exemple au même niveau que le latin. Des mentions similaires du languedocien émaillent en plusieurs lieux ce texte. Cela nous mène à la conclusion que Drusac a composé sa poétique de la poésie française en français et en se fondant sur l'art des grands rhétoriciens français sans toutefois cacher l'existence de la langue locale qu'il utilisait et qu'il la mentionnait sans aucun complexe d'infériorité diglossique, complexe qui avait pourtant déjà commencé à influencer fortement les usages linguistiques de cette époque.

La citation et le commentaire des vers suivants, que Drusac présente comme un exemple versologique, nous permettent de compléter l'image générale de la manière dont il perçoit sa langue maternelle et ses réalisations littéraires. Dans le chapitre « *De Rithme de Goret* », à côté de plusieurs exemples de poésie empruntés au traité de Pierre Fabri, il donne celui-ci :

Aultre exemple au langaige de Tholoze.  
 Vostres petz que sentent tant bou  
 serian bous 'a far vinagrette,  
 ellis son pelutz coma unguou  
 vostres petz etc.  
 redons coma una guieline  
 vostres petz etc.  
 serian bous etc. (Drusac, XXXVII r – XXXVIII r)

Du Pont de Drusac commente ainsi les vers : « Il en y a encor de plus basse, ou n[on] la mesure, Rithme, ny sens, toutesfoys aulcuns ruraulx la trouve[n]t bonne [...] » et il continue avec un autre exemple en français.

Nous voyons que dans son commentaire Drusac qualifie les vers en languedocien de « basse[s] », qualification qui pourrait

découler simplement de leur sujet graveleux, les « petz ». Il semble pourtant qu'il ne s'agit ici d'établir une hiérarchie sociale entre des langues. Ce que Drusac signale comme « basse » ici serait plutôt la « mesure, Rithme, ny sens », c'est-à-dire les qualités poétiques et formelles qui manquent aux vers populaires. Et ce qui est encore plus significatif pour notre étude, c'est le fait déjà mentionné que le Toulousain Drusac, dans son traité sur la poétique et la versologie, ne fait en aucun cas référence aux maîtres médiévaux dans ces disciplines attachées à sa région (c.-à.-d. troubadours) et que, quand il est amené à citer un exemple versologique, il choisit une comptine populaire; dans la langue du pays, bien entendu, mais en gardant un silence absolu sur l'art exquis des chansons des troubadours.

Finissons notre aperçu en analysant le dernier traité pouvant avoir une influence significative sur notre panorama succinct et qui, en apparence, dépasse la limite temporelle fixée par l'édition imprimée des *Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux* de Jehan de Nostredame (1575). Il s'agit du *Recueil de l'origine de la langue et poésie française* de Claude Fauchet, imprimé en 1581, mais sur lequel son auteur travaillait depuis 1559 (Mortgat-Longuet, 61) et qui est donc issu de la même période intellectuelle que les *Vies* de Nostredame. Selon Demonet, Fauchet ne découvrit l'existence de cet ouvrage que bien des années plus tard, en 1597, lors de son voyage dans le Midi (Demonet, 26).

Cette petite histoire littéraire et « bibliothèque » est extrêmement intéressante pour notre recherche, car son auteur y parle explicitement des troubadours en tant que maillon important dans l'évolution de la poésie lyrique européenne. Cela indique non seulement que Fauchet avait connaissance des troubadours, mais aussi qu'il avait intention de les inclure dans l'histoire de la poésie et de leur confier un rôle indispensable. Les autres poétiques ou grammaires mentionnées s'en tiennent aux théories de l'origine grecque, hébraïque ou gauloise de la France et ne dépassent jamais cet horizon. Peu importe pour le moment, et bien que ce soit très probable, s'il s'agit de la part de Fauchet d'une adaptation fort mécanique de la doctrine italienne sur le sujet.

Le *Recueil* de Fauchet présente un objectif clair: cataloguer et représenter les débuts de la poésie française et prouver son

ancienneté, et ainsi ennoblir la « nation » par l'inventaire des portraits biographiques et littéraires des poètes français des premiers documents littéraires jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle. C'est à eux qu'il consacre la seconde partie du volume, la plus étendue, alors que, dans la première, il décrit les origines de la poésie européenne en général, en commençant par les textes bibliques et les anciens auteurs grecs, et en abordant l'indispensable question de la provenance de la rime. Il est conscient de la frappante différence entre la métrique de la poésie classique et celle du français, et rattache — suivant la tradition rhétorique et poétique précédente — la naissance de la rime, fondamentale pour la poésie en français à la figure poétique grecque *homeoteleuton* qui est entrée dans la poésie française (Fauchet, 52). Il déclare que les autres grandes langues européennes ont adopté le modèle de rime des Français, faisant donc de la France le berceau de la poésie européenne. Pour prouver tout cela, Fauchet utilise des arguments et des citations textuelles qui, comme nous le verrons, sont directement liés à la littérature occitane et aux troubadours. D'où justement l'intérêt éminent de son travail pour notre étude.

Fauchet déduit l'antiquité de la rime et son développement dans la poésie française de l'interprétation d'un passage d'un ancien poème, dont le manuscrit lui a été fourni par le célèbre bibliophile Pierre Pithou<sup>7</sup>. Voici comment Fauchet présente ses conclusions :

[in margine]

Les Francois ont monsté la ryme aux autres nations.

[dans le texte]

[...] Ce que je pense prouver par deux couples<sup>8</sup> tirees d'un livre escrit à la main, il n'y a guieres moins de cinq cens ans, lequel ledit sieur Pithou m'a presté, contenant la vie de sainte Fides d'Agen. (Fauchet, 67)

Suit la citation de quelques vers du poème hagiographique occitan de Santa Fides (*Cançon de Santa Fides*), décrivant la vie de la sainte avec des éléments guerriers et d'aventure (Lafont, Anatole, 30-33) :

Canczon audi q[ ]es bella[ ]n[ ]tresca  
que fo de razon espanesca

7. Mortgat-Longuet, 76 et Demonet, 26.

8. C.-à-d. « couplets » ?

non fo de paraulla grezesca  
 ne de lengua serrazinesca  
 dolz e[ ]suaus es plus que bresca  
 e plus que nul piments q[ ]om mesca  
 qui ben la diz a lei Francesca  
 cuig men qe sos[ ]granz pros l[ ]en[ ]cresca  
 e[ ]qe n[ ]est segle l[ ]en paresca<sup>9</sup>

Fauchet spécule d'abord sur l'origine de la chanson : « J'estime que ce langage est vieil Espagnol, pour le moins Cathalan, par le vers *Que fo de razon espanesca...* » (Fauchet, 67)<sup>10</sup>. Et il découvre l'origine de la rime dans la poésie française : « Et quand l'auteur de ceste vie de sainte Fides, adjouste, *qui ben la diz a lei francesca*, il entend en ryme. Car à quelle autre chose pourroit on rapporter ceste loy Françoisse, sinon à l'usage et façon de composer ? » (Fauchet, 68-69)<sup>11</sup>.

Immédiatement il évoque une autre autorité qui se prononce en faveur de la primauté de la poésie française en Europe en écrivant :

Toutesfois, à fin de ne laisser rien de ce qui peut servir à l'esclaircissement de la verité, Joan de la Ensina<sup>12</sup>, confesse que la ryme est passee d'Italie en Espagne: ce qui les rend plus aisez à convaincre tous deux, puis que les Italiens sont d'accord la tenir des Prouvençaux, ou Siciliens, deux peuples sujets des François. (Fauchet, 69)

Fauchet identifie la langue de la *Cançon de Santa Fides* comme « vieil Espagnol » ou « Cathalan » (ce qui pourrait faire référence à l'occitan mais la question de la dénomination de l'occitan médiéval est très complexe et, de plus, il ne s'agit pas ici de la langue mais des troubadours). Cependant nous nous intéresserons au fait qu'il mentionne les « Prouvençaux » en alternance

9. Fauchet, 67-68. Traduction en français : « J'entendis chanson qui est belle en danse/ que était de matière espagnole./ Elle n'était pas de parole grecque/ ni de langue sarazine... [la traduction de deux vers manque] / qui la dit bien à la manière française, / je crois qu'il lui en viendra grand profit / et qu'en ce monde il y paraïtra » (Lafont, Anatole, 33).

10. Italique dans l'original.

11. Italique dans l'original.

12. J. del Encina ou de la Encina (1468-1529?), poète, musicien et auteur de théâtre espagnol. Fauchet se réfère à son *Arte de poesia castellana*. Dans l'édition Juan del Encina, *Obra completa*, préparée par M. Á. Pérez Priego, Madrid, Biblioteca Castro, 1996 en pages 8-24. Fauchet corrige son nom dans les *errata* de son traité (après la page 209, non paginé) en *Enzina*, l'orthographe utilisée par le poète.

avec les Siciliens comme ceux qui ont fourni la rime aux autres cultures, d'abord aux Italiens (c'est-à-dire aux Toscans), puis aux Espagnols. Si Fauchet parle ici des Provençaux, il n'y a à notre avis aucun doute qu'il pense aux troubadours. Ainsi donc, pour Fauchet, les troubadours « provençaux » sont des prédécesseurs de la tradition poétique italienne. Il est très probable, que Fauchet ne fait rien d'autre ici que citer une des sources italiennes décrivant l'évolution de la poésie, pour lesquelles cette chaîne d'échanges culturels est habituelle. Quoi qu'il en soit, l'apparition d'une référence presque directe aux troubadours est une particularité parmi les écrits consacrés à la poésie ou proto-histoire littéraire que nous avons vus.

Pour compléter la vision des langues de Fauchet, il faut rappeler encore un autre passage du précédent chapitre IV de son *Recueil* signalé par Demonet (2015, 28) où Fauchet cite les *Serments de Strasbourg* et juge leur langue « plustost pareille à celle dont usent à present les Provençaux, Cathalans, ou ceux de Languedoc » (Fauchet, 28). La formulation « usent à present » se révèle intéressante pour notre étude, car elle donne à penser que Fauchet connaissait la forme de ces langues qui lui était contemporaine et était en mesure de les distinguer non seulement du français, mais aussi les unes des autres. Cette mention fait de Fauchet un érudit beaucoup mieux informé sur le contexte linguistique et littéraire de l'occitan que la majorité de ses contemporains.

Signalons néanmoins que cette affirmation ne permet pas d'expliquer pourquoi Fauchet n'identifie pas également la langue de la *Cançon de Santa Fides* comme une langue semblable à celle des « Provençaux, Cathalans, ou ceux de Languedoc » et la juge être du « vieil Espagnol, pour le moins Cathalan » (Fauchet, 68).

Avec Claude Fauchet nous terminons donc ce bref aperçu de ce qu'étaient les connaissances des savants français sur les troubadours et leur langue avant la publication de l'œuvre fondamentale pour la résurrection de cette tradition que représentent les *Vies* de Jehan de Nostredame. Nous avons vu que l'absence de références directes aux troubadours et à leurs chansons qui précède la parution de cet ouvrage ne prouve pas automatiquement l'ignorance absolue de cette tradition. L'exemple de Du Bellay nous montre bien qu'au moins certains

en avaient quelque notion. D'ailleurs, ils mentionnent l'existence des variétés d'occitan. Ainsi nous dirions que, plutôt qu'ignorés ou oubliés dans cette période, les troubadours furent évincés par une nouvelle esthétique poétique.

Il est donc évident que le silence dans lequel la plupart des intellectuels laissèrent cette tradition pourrait simplement s'expliquer par la désuétude dans laquelle était tombé l'écho de ces poètes médiévaux dont les chansons n'étaient alors trouvables que dans les pages cachées des rares chansonniers tenus comme trésors dans les bibliothèques et archives des connaisseurs. Et en même temps, par la nouvelle mode poétique, qui s'est tournée vers des horizons différents et a rejeté ces « épicerie » médiévales. Cependant, on pourrait aussi interpréter cet oubli en se souvenant que l'objectif souvent explicitement déclaré de ces traités — qu'ils soient grammaticaux, historiques ou poétiques — était de célébrer patriotiquement l'antiquité de la langue et de la « nation » françaises par la matière traitée. Dans ce contexte, les mentions de la tradition parallèle des troubadours occitans auraient donc logiquement terni l'éclat de ces conceptions — évidemment dans le cas où l'auteur ne considère pas les troubadours comme faisant part de la poésie française, comme le font plus tard Estienne Pasquier, Vauquelin de la Fresnaye, La Croix du Maine et Du Verdier et d'autres encore. Cette explication reste cependant pure spéculation, car aucun des auteurs cités ne formule explicitement une telle idée.

Enfin, ajoutons que, peu après la publication des *Vies* en 1575, ces érudits exploitèrent aussi l'œuvre de Nostredame: Estienne Pasquier dans ses *Recherches de la France*, Vauquelin de la Fresnaye dans *L'Art poétique françois* ainsi que La Croix du Maine et Antoine du Verdier avec leurs deux célèbres « bibliothèques ». Pour offrir donc une vision équilibrée de la question, il serait également indispensable d'analyser la manière dont ils puisent dans Nostredame, mais nous laissons cette tâche aux recherches futures.

Josef PROKOP  
Université de Bohême du Sud



## Références bibliographiques

- CASANOVA, Jean-Yves, *Historiographie et littérature au XVI<sup>e</sup> siècle en Provence: l'œuvre de Jean de Nostredame*, Turnhout, Brepols, 2012, 512 p.
- COUROUAU, Jean-François, *Et non autrement. Marginalisation et résistance des langues de France (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Genève, Droz, 2012, 296 p.
- COUROUAU, Jean-François et LUCIANI, Isabelle (dir.), *Réception des troubadours en Languedoc et en France XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 242 p.
- DEBENEDETTI, Santorre, *Gli studi provenzali in Italia nel Cinquecento e Tre secoli di studi provenzali* [1911], edizione riveduta, con integrazioni inedite, a cura e con postfazione di Cesare Segre, Padoue, Editrice Antenore, 1995, 430 p.
- DEMONET, Marie-Luce, « La langue des troubadours comme origine de la langue française (Rabelais, Fauchet, Blaise de Vigenère) » in J.-Fr. Courouau, I. Luciani (sous la dir. de), *Réception des troubadours en Languedoc et en France XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2015, 23-36.
- DRUSAC, Gracien du Pont de, *Art et science de rhétorique métrifiée avec la Diffinition de Synalephe [...], nouvellement imprimé à Tholoze*, par Nycolas Vieillard, 1539.
- FAUCHET, Claude, *Recueil de l'origine de la langue et poésie française, ryme et romans. Plus les noms et sommaire des œuvres de CXXVII. Poètes François, vivans avant l'an M.CCC*, Paris, Mamert Patisson, 1581. Disponible sur <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k52112r/f4.image>, consulté le 15 juin 2018.
- GOYET, Francis, *Traité de poétique et de rhétorique de la Renaissance*, Paris, Librairie Générale Française, 1990, 480 p.
- LAFONT, Robert, ANATOLE, Christian, *Nouvelle histoire de la littérature occitane*, t. I, Paris, PUF, 1970.
- LANGLOIS, Ernest, *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, Paris, Imprimerie nationale, 1902, 496 p.
- MORTGAT-LONGUET, Emmanuelle, *Clio au Parnasse. Naissance de l'« histoire littéraire » française aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2006, 432 p.

NOSTREDAME, Jehan de, *Les Vies des plus célèbres et anciens poètes provençaux. Nouvelle édition, accompagnée d'extraits d'œuvres inédites du même auteur*, préparée par Camille CHABANEAU et publiée avec introduction et commentaire par Joseph Anglade. Paris, librairie Champion, 1913, 176-407 p.

PELETIER, Jacques, *Œuvres complètes*, sous la direction de Isabelle Panin, vol. I, *L'Art poétique d'Horace traduit en Vers François, L'Art poétique départi an deus Livres*, éd. Michel Jourde, Jean-Charles Monferran, Jean Vignes, Paris, librairie Champion, 2011.





PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE  
(*Université Paul-Valéry Montpellier 3*)

Route de Mende  
34199 Montpellier Cedex 5

[www.PULM.fr](http://www.PULM.fr)

Dépôt légal : septembre 2018

